VITE DES SŒURS!

M. Tallon est préfet de la Loire-Inférieure. Pour parvenir à cette haute situation, il fallait évidemment que ledit Tallon donnât des gages de la pureté de ses sentiments irréligieux.

Or, le préfet Tallon était brusquement atteint, il y a quelques jours, d'une crise d'appendicite extrêmement aiguë. Les médecins, vu la gravité du cas, décidèrent que l'opération coutumière ne pouvait être différée ; elle s'effectua le 3 décembre, à la clinique du docteur Vignard, laquelle clinique est desservie par des religieuses.

Et il se trouve précisément que ce sont ces mêmes religieuses que le préfet Tallon s'apprêtait, il y a quelques mois, à expulser. Grâce aux soins qu'elles viennent de prodiguer à cet opéré, celui-ci est aujourd'hui hors de danger.

Pourquoi ces vrais républicains se feraient-ils soigner par des curés, puisque, au nom de leurs principes républicains, ils les ont expulsés des hôpitaux où elles soignaient les malades du peuple ?

A cette question, Clémenceau n'a jamais répondu.

Tallon ne répondra pas davantage.

Il est bon à classer, dans tous les cas, comme un de plus dans la catégorie des fortes têtes républicaines qui ont des principes de rechange : ceux de la maladie et ceux de la bonne santé.

BATAILLONS BELGES EN FRANCE

Donnons à titre documentaire et pour ce qu'elle peut valoir l'information suivante d'un journal de Bruxelles, à propos de la constitution en France de bataillons de volontaires belges, dont l'idée est venue à M. le baron Guy T'Kint de Roodenbeke :

On sait, dit ce journal, que la colonie belge est particulièrement populeuse dans le nord de la France. Or, il s'y trouve plusieurs sociétés d'anciens militaires qui se chargeraient de discipliner les volontaires, constituées en sociétés de gymnastique, et de leur donner une instruction militaire suffisante.

Une de ces sociétés, celle de Lille, compte 12 anciens sous-officiers, 13 anciens caporaux et brigadiers, et 37 anciens soldats, dont 12 de 1re classe. Il existe une société d'anciens militaires à Roubaix-Tourcoing, à Valenciennes et à Maubeuge. Elles fourniraient des cadres à la légion belge.

Seule, la société de Lille, dirigée avec tant de dévouement par M. Dupont-Grusa, possédait les cadres d'un bataillon, à savoir : 1 chef, 13 officiers, 21 sous-officiers et 32 caporaux.

Si le gouvernement, comme il faut l'espérer, encourage cette patriotique initiative et profite de l'enthousiasme actuel de nos compatriotes établis dans le nord de la France, pour former et avoir une légion belge sous peu, l'idée serait d'autant plus à encourager qu'elle créerait au sein de notre colonie un foyer permanent de civisme et de zèle patriotique.

TRAMWAYS DE LILLE

PROJET DE MODIFICATIONS DES POINTS D'ARRÊT SUR LES DIFFÉRENTES LIGNES DU RÉSEAU.

Suivant arrêté préfectoral, les pièces, dont le détail suit : 1° Plan général indiquant les emplacements des points d'arrêt ; 2° Tableau descriptif, seront déposés, pendant un mois, du 5 janvier au 5 février 1913, dans les communes de Croix, Fâches, Flers, Haubourdin, Hellemmes, La Madeleine, Lambersart, Lille, Lomme, Loos, Marcq-en-Barœul, Marquette, Mons-en-Barœul, Mouvaux, Questrey-sur-Deûle, Roncha, Roubaix, Saint-André, Tourcoing, Verlinghem, Wambrechies, Wasquehal, Wattignies, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Un registre d'enquête sera ouvert aux mêmes lieux et pendant le même délai, pour recevoir les observations qui seront faites sur le projet de modifications dont il s'agit.

Les conseils municipaux des communes précitées, convoqués, au besoin, en session extraordinaire, seront appelés à délibérer et à émettre leur avis sur la convenance des modifications proposées.

Les chambres de commerce de Lille, Roubaix, Tourcoing seront appelées à délibérer et à exprimer leur opinion sur le même objet.

A l'expiration du délai d'un mois ci-dessus fixé, les maires clôtureront les registres, qu'ils transmettront au préfet avec les plans et autres pièces de l'affaire, pour être soumis à une commission, composée de neuf membres, qui se réunira le mercredi 26 février 1912, à quinze heures, à l'hôtel de la préfecture.

Sont nommés membres de cette commission : MM. Dron, vice-président de la Chambre des députés, à Tourcoing ; Fauchœur, président de la chambre de commerce de Lille ; Franchomme, conseiller d'arrondissement, à Marcq-en-Barœul ; Hentgès, maire d'Hellemmes ; Lauvergne, adjoint au maire de la ville de Lille ; Motte, conseiller général, à Roubaix ; Auguste Potié, sénateur du Nord, maire d'Haubourdin ; Georges Potié, député du Nord, maire de Loos ; Roussel, président de la chambre de commerce de Roubaix.

JEU DE DAMES

REVUE DES JOURNAUX

XXVI, 24. — Le numéro de décembre termine la 2e année de la revue parisienne *Le Damier*. On y remarque un article sur le Championnat du Monde, deux parties entières avec analyse de Fabre (9e et 10e du match Molimard-Weiss pour le Championnat de France), une série de dix problèmes ou coups pratiques, dont trois de Fabre et sept tirés de la « Gazette du Jeu de Dames » ; parmi ces derniers, signalons-en deux qui ont paru dans notre rubrique (Croix du N. n° 403, coup de Wyllie, par Baldent ; n° 575, coup turc, par Méaudre).

PROBLÈME 324, par FABRE

Noirs : 7 pions. 1 dame

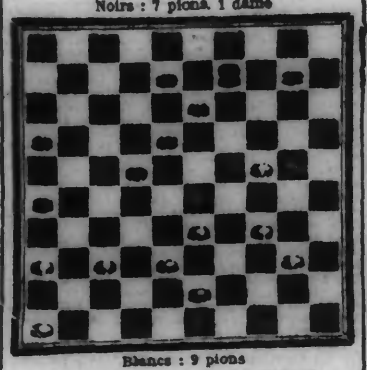

Blancs : 9 pions

Les Blancs commencent et gagnent

L'un des plus jolis coups du damier est sans contredit le « coup turc », dont le spécimen ci-dessus est de Marius Fabre, à Marseille (*Le Damier*, n° 200, 15. 12. 12).

PROBLÈME 325, par DE BREE

Noirs : 14 pions

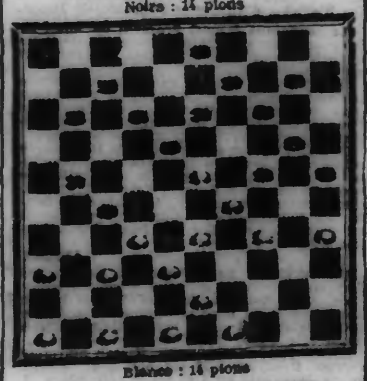

Blancs : 14 pions

Les Blancs commencent et gagnent

Un très beau problème, par Joh. de Bree, à Amsterdam (*Het Damspel*, n° 451. 1. 12. 12.).

Solution du Problème 319

B. 37.31 — 30.36 — 33.29 — 46.41 — 42.37 — 26.21 — 46.42 — 50.44 — 36.4 — 44.39 — 49.18 — 4.10.

N. 20.27 — 21.22 — 24.23 — 37.48 — 32.41 — 17.37 — 37.43 — 48.39 — 45.34 — 33.44 ou 34.43 — 13.18.

Voici la fin de partie :

1° N. 16.21, suivi de 21.26, B. 10.28 et 32.43 gagne, sur N. 26.31, suivi de 25.30, par 36.27 et 43.25 ; sur N. 25.30, suivi de 26-31, par 43.25 et 36.27.

2° N. 16.21, suivi de 25.30. B. 10.32 et 32.16 gagne, sur N. 30.34. 34.40 et 40.45, par 16.11, 11.20 et 28.50.

3° N. 25.30, suivi de 30.35, B. 10.28 et 23.23 gagne, sur N. 16.21. 35.40 et 40.45, par 12.26. 20.17 et 17.50.

4° N. 25.30, suivi de 16.21, B. 10.23 et 23.32 gagne, sur N. 21.26 et 30.35, par 32.43 et 43.49 ; sur N. 30.34, 34.40 et 40.45, par 32.16. 16.11 et 11.50.

Solution du Problème 320

B. 34.29 — 42.37 — 29.24 — 49.43 — 48.42 — 40.35 — 45.34 — 19.14 — 35.2.

N. 32.41 ou 46 — 41 ou 46.38 — 26.37 — 32.49 — 37.48 — 49.40 — 48.30 — 9.29.

—(o)—

A PROPOS DE CHAMPIONNAT

La question du championnat du monde continue à passionner les partisans respectifs d'Hoogland et de Molimard. La revue parisienne *Le Damier* prétend, avec arguments à l'appui, que le Dr. Molimard est le véritable champion du monde, attendu qu'il a battu ses meilleurs maîtres (notamment De Haas et Weiss) dans des luttes homériques d'une sévérité inconnue jusque-là.

Hoogland sait lui-même son infériorité et en lui fait certainement violence en l'empêchant de mettre en jeu le titre de champion. Les prétentions intransigeantes des Hollandais ont toujours été telles que nos champions ont toujours dû accepter leurs conditions. N'ont-ils pas prétendu qu'il leur était impossible de jouer sur les cases blanches, alors que les maîtres français demandaient en toute justice que la moitié des parties fussent jouées sur les cases noires et l'autre moitié sur les cases blanches !

Ajoutez à cela que la situation ne laisse pas que d'être assez grotesque, puisque, dans le concours de Rotterdam, Hoogland, qui n'est même pas champion de Hollande, a été battu par Molimard !

Voici la conclusion de la revue : Le Championnat du monde doit se jouer en un match d'un grand nombre de parties, permettant aux différences de forces même minimes de s'affirmer.

Récréations Mathématiques

LXXVIII. — **L'étrange coïncidence,** par G. TARRY

Dans une urne, contenant des numéros tous différents, mon ami Isotrope tire d'abord ces six nombres : 1 — 6 — 7 — 17 — 18 — 23, après quoi je tire à mon tour six numéros parmi ceux qui restent.

Et alors nous avons constaté cette étrange coïncidence, à savoir que non seulement, pour nos deux groupes de six numéros, la somme de leurs nombres était égale, mais qu'il en était de même de la somme des carrés de ces mêmes nombres, de leurs cubes, de leurs bicarrés et de leurs cinquièmes puissances. Dites-moi donc, je vous prie, mes six numéros (*Echo de Paris*).

Solution de la 77e récréation

En supposant le nombre demandé divisé en deux tranches x et y, l'une à droite de deux chiffres, l'autre à gauche d'un nombre indéterminé de chiffres, on a l'équation :

$$x + 100\,y = x^2$$

d'où :

$$y = \frac{x^2 - x}{100} = \frac{(x-1)\,x\,(x+1)}{4 \times 25}$$

Comme $x - 1$, x et $x + 1$ sont trois nombres entiers consécutifs, dont deux sont pairs et le moyen impair, ou deux impairs et le moyen pair et multiple de 4, il en résulte que les seules combinaisons admissibles sont :

23 × 24 × 25	74 × 75 × 76
24 × 25 × 26	75 × 76 × 77
48 × 49 × 50	98 × 99 × 100
50 × 51 × 52	

donnant pour y les valeurs 138, 156, 1176, 1926, 4818, 4399 et 9702.

Le problème comporte donc les sept solutions suivantes :

13.824	421.875
15.625	438.976
117.649	970.299
132.651	

qui sont les cubes respectifs de 24, 25, 49, 51, 75, 76 et 99.

COIN DES MÉNAGÈRES

CORRESPONDANCE MARMITONESQUE. — PATÉ DE LAPIN TRUFFÉ. — RILLETTES. — GLACE POUR GATEAUX. — IDEM AU CHOCOLAT. — BONBONS AU CAFÉ AU LAIT.

Correspondance Marmitonesque. — Bien reconnaissante abonnée. — Voyez plus loin la recette des rillettes. J'aime à croire que vous avez trouvé dans la « Croix » de Lundi dernier la recette des Rochers Gongelais. Votre cher père, j'en suis convaincu, aimerait bien aussi mes croquets à la noix de coco (Voir le numéro du lundi 25 novembre). Faites-moi le plaisir de lui en servir un de ces jours et dites-moi un peu ce qu'il en pense.

Henriette B. — Très sensible à vos compliments. Voyez dans ma chronique de ce jour une excellente recette de pâté de lapin truffé. Il va sans dire que les truffes sont facultatives.

Reine des Marguerites. — Il faudrait avoir un cœur de roc pour ne pas être profondément ému et... très agréablement ma foi, en lisant une lettre comme la vôtre !... Aussi, bien volontiers, je fais et ferai l'impossible pour vous satisfaire pleinement.

Si on aime beaucoup Marmiton chez vous, soyez assurée que Marmiton aime aussi beaucoup ses amis connus et inconnus.

*

Passons maintenant aux recettes demandées cette semaine.

Pâté de lapin truffé. — Préparez autant de lard que de lapin, un peu de truffes, une pincée de quatre épices, sel, poivre, un petit verre de fine champagne, un verre à vin de vin blanc et deux œufs. Hachez le tout, assaisonnez, travaillez avec les deux œufs entiers, la fine champagne et le vin blanc. Faites cuire seulement le lendemain.

D'autre part, vous ferez de la gelée avec les os du lapin et une cosme de lard qui seront mis à bouillir pendant quelques heures avec thym, laurier, une carotte, sel et poivre. Pendant la cuisson du pâté vous l'arroserez de temps en temps avec la gelée et vous verserez le reste sur le pâté, la cuisson terminée.

Le pâté est cuit quand il semble se détacher de la terrine, à la pression.

*

Rillettes. — Broyez au hachoir un kilog de lard tout maigre, une livre de lard tout gras et un quart de panne. Salez légèrement. Cuisez très doucement sur le coin de la cuisinière pendant quatre heures. Versez chaud dans de petits pots en grès en ayant soin de recouvrir d'une petite couche de graisse.

*

Glace pour gâteaux. — Cette glace se fait avec un quart de verre d'eau, un petit verre de kirsch ou de rhum et autant de glace de sucre (sucre pilé passé au tamis de soie contenant une cuillerée à café de fécule de pommes de terre par cent vingt-cinq grammes de sucre) qu'il en faut pour rendre le mélange coulant et consistant. Travaillez dix minutes avec une cuiller de bois pour rendre cette pâte bien lisse et étendez-la au couteau en une mince couche égale sur les gâteaux que vous voulez glacer.

Mais, s'il s'agit de décorer un gâteau, faites un cornet de papier fort, remplissez-le aux trois quarts de la glace préparée, repliez votre cornet comme à l'ordinaire et, avec des ciseaux, rognez à peine l'extrémité pour que la glace puisse s'en échapper en un filet plus ou moins mince et continu. Pour vous en bien servir, prenez le haut du cornet, entre les premiers doigts de la main droite, pressez légèrement le dessus du cornet, avec le pouce et la glace sortira pendant que la main dirigera la pointe du cornet avec le même mouvement que si elle tenait une plume pour écrire ou pour dessiner.

*

Glace au chocolat. — Mettez cent grammes de chocolat sucré et vanillé dans un demi-verre d'eau, laissez-le fondre doucement en ne cessant de remuer, mais en évitant de le laisser bouillir, adjoindre alors cent grammes de sucre fin, remettez sur le feu et faites jeter un bouillon.

Versez sur les gâteaux en égalisant au couteau.

*

Imagine-t-on le nouvel an sans étrennes ?... et sans étrennes sucrées ?... Non, n'est-ce pas ? C'est et ce sera toujours mon avis...

Voici donc, pour vos étrennes, chères ménagères de « La Croix du Nord », une recette de

Bonbons au café au lait. — Mettez dans une casserole de cuivre non étamée autant que possible, une demi-livre de cassonade ou de sucre en poudre et cent grammes de beurre sans sel ; laissez bouillir pendant dix minutes sans cesser de remuer. Ajoutez alors un verre de café noir très fort et un verre de crème bien fraîche, laissez bouillir encore dix minutes, toujours en remuant, faites mousser. Pour vous rendre compte si la cuisson est complète, jetez quelques gouttes du mélange dans un verre d'eau froide : si elles durcissent de suite, retirez votre casserole du feu et versez immédiatement son contenu sur un marbre huilé, en une couche aussi régulière que possible. Rayez à l'aide d'un couteau pointu, de façon à pouvoir séparer facilement vos bonbons quand ce sera complètement froid.

*

A mon tour à vous demander quelque chose, amies lectrices. Il y a peu de temps je vous ai prié de me communiquer une recette de gâteau au sucre à tartines, et les recettes sont tombées dru... dans le tiroir qui me sert de boîte aux lettres.

Aujourd'hui je viens vous demander deux recettes un peu particulières, je crois, au pays de Rochelais : 1° des Bâtons, caramels de très bon goût, paraît-il, qui... encollent la bouche ;

2° Des Bonbons, espèces de bâtons jaunes, de forme allongée, qui, dans un temps me vendaient dans des papiers de même couleur...

Qui va me tirer d'embarras et me permettre de faire plaisir à une correspondante « qui soupire après le lundi pour me lire » ?...

Merci d'avance.

Laissez-moi maintenant m'acquitter d'un devoir bien doux, chères lectrices, aimables lectrices. Après-demain s'ouvre une année nouvelle, je tiens à vous dire que je la désire pour vous, cette année, pleine de joie et de bonheur, et toute méritoire pour le ciel.

MARMITON.

(Reproduction réservée, sauf pour « La Croix » et ses suppléments).

ALMANACHS POUR 1913

L'Almanach de Saint François d'Assise
0 fr. 50 ; franco, 0 fr. 60

L'Almanach des Familles chrétiennes
0 fr. 50 ; franco, 0 fr. 60

L'Almanach de l'Apostolat de la Prière
0 fr. 50 ; franco, 0 fr. 60

L'Almanach de la Bonne Chanson
0 fr. 75 ; franco, 0 fr. 90

—o—

En vente à la Librairie de la Croix du Nord
9, rue des Sept-Agneaux (Grand-Place)
—o— LILLE —o—

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

AFFAIRES DIVERSES

Six jours et 500 fr. à Louis Métayer, sans domicile, pour fraude de 18 kil. d'allumettes.

— Deux mois à Henri De Bever, 39 ans, à Lille ; quatre mois à Achille Van Acker, à Lille. Mécontents d'avoir été renvoyés de l'usine Kuhlmann, ces deux individus ont attaqué et brutalement frappé leur surveillant, M. Deblonde, demeurant à Loos.

— Quinze jours à Désiré Ghyssel, 48 ans, à Wattrelos, pour port d'arme prohibée.

— Un mois à Sophie Leclercq, 56 ans, à La Madeleine, pour vol dans une boucherie de La Madeleine.

— Deux mois et 500 fr. à Edouard Pluquet, à Croix, fraude de tabacs.

— Huit jours à André Montaigne, 47 ans, sans domicile, pour vagabondage et outrages au gendarme Fausse, de Mérignies.

— Henri Martens, 49 ans, à Roncq : au cours d'une discussion, il a frappé d'un coup de couteau une femme, Elodie Copez. La blessure est assez sérieuse. Six mois.

DOCUMENTS DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

SOCIÉTÉS

Par assemblée générale en date du 2 décembre 1912, il appert qu'il a été apporté diverses modifications aux statuts de la Société en commandite par actions formée sous la raison et la signature sociales : COLLIN et Cie, ayant siège à Lille, rue du Faubourg-de-Roubaix, 135 bis.

Par acte sous seing privé, en date à La Madeleine, du 6 décembre 1912, il appert que le siège de la Société en commandite formée sous la raison et la signature sociales : E. BOURIEZ et Cie, a été transféré à La Madeleine-lez-Lille, rue Jean-Bart, Nos 30 et 32.

Par acte sous seing privé, en date à Lille, du 1er décembre 1912, il a été formé une Société en nom collectif, sous la raison et la signature sociales : VANHEULE Frères, ayant pour but, de fonder une maison de Marchand-Tailleur, avec siège à Lille, boulevard de la Liberté, N° 153 bis. Durée : 3 ans, 3 mois et onze jours.

Par acte sous seing privé, en date à Lille, du 16 décembre 1912, il a été formé une Société en nom collectif, sous la raison et la signature sociales : FRANCK et Fils, ayant pour objet l'exploitation d'un établissement industriel et commercial de construction mécanique, fonderie, laminage, tuyauterie et négoce de tous métaux, avec siège à Lille, rue du Faubourg-de-Roubaix, 207 et 209. Durée : 20 ans.

Par acte passé devant Me Six, notaire à Lille, le 11 décembre, il a été formé une Société en nom collectif, sous la raison et la signature sociales : HENEAUX et BENOIT, ayant pour objet l'exploitation de briqueteries, et généralement toutes opérations relatives à la fabrication et à la vente de la brique, avec siège à Marquette, rue de Lille, 213.

Par acte sous seing privé, en date à Lille, du 13 novembre 1912, et par actes passés devant Me Vanlaer, notaire à Lille, les 13 et 20 novembre 1912, il a été formé une Société anonyme à capital et personnel variables, qui prend le nom de : « Société de Musique amatoriale », ayant pour but, l'audition à Lille, par des chœurs et des solistes, accompagnés ou non d'un Orchestre, d'œuvres musicales et d'entretenir chez le public et les musiciens le goût et l'amour de la musique, avec siège à Lille, rue de l'Orphéon, 20. Durée : 25 ans.

RÉUNIONS

Le 3 janvier 1913, à 12 h. 1/4, réunion pour la dernière affirmation des créances du sieur LAROCHE-DELATTRE, imprimeur à Lille, 15, rue Basse. — Juge commissaire, M. Remy ; liquidateur, M. Debouvry.

Le 3 janvier 1913, à 12 h. 1/2, réunion pour la première affirmation des créances de la dame veuve ABRAHAM, boulangère à Fives-Lille, rue des Montagnard 180. — Juge commissaire, M. Remy ; liquidateur, M. Fremaux.

Le 3 janvier 1913, à 12 h. 3/4, réunion pour le concordat de la Société anonyme « LA RUCHE », ayant siège à Lille, rue Pascal, 12 et 14. — Juge commissaire, M. Remy ; liquidateur, M. Debouvry.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES ET DE LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Le sieur Léon SAUTIER, vins en gros à Lille, 71, rue Brûle-Maison, a été déclaré déchu du bénéfice de la liquidation judiciaire et en état de faillite ouverte, par jugement du Tribunal de Commerce de Lille, en date du 24 décembre 1912. — Juge commissaire, M. Descamps ; syndic, M. Mangez.

Le sieur Gustave MARTEL, négociant en tissus et soldes à Fives-Lille, chemin d'Hulle, 3, a été déclaré déchu du bénéfice de la liquidation judiciaire et en état de faillite ouverte, par jugement du Tribunal de Commerce de Lille, en date du 27 décembre 1912. — Juge commissaire, M. Decroix ; syndic, M. Wannebroucq.

LE TRIBUNAL DE COMMERCE D'ARRAS donne sa démission

Vendredi, jour d'audience, le Tribunal de Commerce d'Arras a pris une décision qui ne manquera pas de soulever dans la région une certaine émotion : il a adressé sa démission au préfet pour protester contre une décision de M. Wazine-Blondel, qui, élu à la fois comme juge titulaire et comme juge suppléant, a opté pour le premier siège.

Il faut savoir que, depuis 20 ans, les candidats, choisis par le Tribunal de Commerce étaient toujours élus sans concurrents.

A la veille du dernier scrutin, la « Fédération des groupes commerciaux et industriels du Pas-de-Calais », qui déclare compter 8.000 membres inscrits dans le département et qui a à sa tête MM. Roy, de Lens et Mopty, d'Arras, opposait plusieurs candidats à ceux de la liste présentée par le tribunal.

M. Wazine-Blondel, juge suppléant sortant, qui se présentait avec la même qualité sous le patronage du tribunal, fut opposé par la Fédération comme candidat au siège de juge titulaire contre M. Dreux.

M. Wazine-Blondel protesta contre l'abus fait de son nom. Mais fut élu au scrutin de ballottage juge titulaire et juge suppléant.

Invité par la préfecture à opter entre ces deux sièges, M. Wazine choisit la fonction de juge titulaire.

Ce faisant, il rompait avec ses collègues dont trois figuraient avant lui sur le tableau des juges du tribunal, par ordre d'ancienneté.

Devant cette situation, le tribunal, comprenant MM. Griffiths, président ; Fouancy, premier juge ; Ledieu, deuxième juge ; Fidon et Delansorne, juges suppléants, a démissionné.

Il ne reste plus maintenant en fonction que M. Wazine, juge titulaire et M. Vasseur de Bapaume, juge suppléant, ce dernier étant aussi un élu de la liste de la Fédération des groupements commerciaux.

FUNÉRAILLES

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de

Monsieur Adolphe PRUVOST
Veuf de
Dame Blanche-Marie-Gabrielle CARNIAUX

décédé à Lille, le 28 décembre 1912, à l'âge de 63 ans, muni des Sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise, sont priées de considérer présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Service qui auront lieu le mardi 31 du dit mois, à 10 heures 1/2 en l'église Saint-Etienne, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de l'Est, pour y être inhumé.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Vieux-Marché-aux-Chevaux, 10, à 10 h. 1/4.

Les Dames sont priées d'assister au Service.

30

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur

Théodore-Charles-J.-Bte LEFEBVRE
Veuf de Dame Adèle COUSTENOBLE
Fabricant de céruse

décédé pieusement à Lille, le 28 décembre 1912, dans sa 81e année, muni des Sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le mardi 31 décembre, à 11 heures, en l'église Saint-Vincent-de-Paul, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de l'Est, pour y être inhumé.

L'assemblée à la maison mortuaire, 105, rue de Douai, à 10 heures 3/4.

Le Conseil paroissial fera chanter un Office de 3e classe en ladite église, le mardi 7 janvier 1913 à 10 heures 1/2 ; et le Comité des Ecoles, le mercredi 8 janvier, à 8 heures.

Les Dames sont priées d'y assister.

On est prié de n'apporter ni fleurs, ni couronnes, mais de les remplacer par des prières et des messes.

30, 31

POUR NOS MENAGERES

MARCHES	BEURRE le kilo		OEUFS le mille		POMMES DE TERR. les 100 kilo	
			Normde	Picardie		
Paris, 28 décembre (pour comparaison)			extra 150 175	150 175	Paris	11,00 à 12,00
					Holl. com	11,00 à 13,00
					Sauc roug	10,00 à 11,00
					Jaun. com.	8,00 à 9,00
	Le kilo		Le mille		les 100 kilo	
Lille, 24 décembre	3,30 à 3,80	le kilo	18,00 à 0,00	le cent	2,00 à 2,00	les 100 k.
Aire, 27 décemb.	3,00 à 3,40	le kilo	3,30 à 3,50	le quart	6,00 à 7,00	les 100 k.
Armentières, 23 déc.	3,40 à 3,60	le kilo	17,00 à 18,00	le cent	5,00 à 6,00	les 100 k.
Arnèke, 17 décemb.	3,40 à 3,60	le kilo	4,40 à 4,60	le quart		
Avesnes, 20 décemb.	1,65 à 1,75	la livre	3,50 à 4,00	le quart		
Bailleul, 24 déc.	1,45 à 1,70	la livre	3,80 à 4,50	le quart	5,00 à 7,00	les 100 k.
Bergues, 23 décemb.	3,50 à 0,00	le kilo	16,40 à 0,00	le cent	6,50 à 0,00	les 100 k.
Bourbourg, 24 déc.	3,00 à 4,00	le kilo	4,00 à 4,25	le quart	10,00 à 00,00	les 100 k.
Cambrai, 24 déc.	1,65 à 1,80	la livre	3,90 à 4,25	le quart	8,00 à 0,00	les 100 k.
Cassel, 26 décemb.	1,50 à 1,60	la livre	3,75 à 4,00	le quart		
Courtrai, 23 déc.	3,00 à 3,20	le kilo	3,50 à 0,00	le quart	4,00 à 0,00	les 100 k.
Cysoing, 24 décemb.	1,50 à 0,00	la livre	3,50 à 0,00	le quart		
Douai, 22 décemb.	3,00 à 3,80	le kilo	4,40 à 5,20	la quart	0,70 à 0,75	le kilo
Estaires, 26 décemb.	1,90 à 2,00	la livre	3,50 à 3,80	le quart	5,00 à 6,00	les 100 k.
Etreux, 19 décemb.	1,55 à 0,00	la livre	3,50 à 0,00	le quart		
Fourmies, 14 déc.	1,70 à 0,00	la livre	0,25 à 0,00	les deux quart		
Hazebrouck, 27 déc.	2,05 à 0,00	la livre	2,25 à 0,00	le 1/2 q.		
Hondschoote, 20 déc.	160 à 1,75	la livre	3,75 à 4,50	le quart	5,00 à 5,50	les 100 k.
La Bassée, 26 déc.	1,70 à 1,90	la livre	3,90 à 4,10	le quart	6,00 à 7,00	les 100 k.
Landrecies, 21 déc.	1,75 à 2,00	la livre	4,00 à 4,50	le quart	8,00 à 10,00	les 100 k.
Le Quesnoy, 27 déc.	1,65 à 1,70	la livre	3,25 à 0,00	le quart		
Merville, 18 déc.	1,80 à 0,00	la livre	3,80 à 3,90	le quart		
Orchies, 24 décembre	1,95 à 0,00	la livre	4,35 à 0,00	le quart	5,00 à 7,75	les 100 k.
St-Amand, 27 déc.	1,65 à 1,70	la livre	3,25 à 3,50	le quart		
Seclin, 16 décemb.	1,65 à 1,75	la livre	3,90 à 0,00	le quart		
Solesmes, 21 décemb.	1,40 à 1,55	la livre	3,90 à 4,55	le quart	7,00 à 8,00	les 100 k.
Somain, 19 déc.	1,70 à 0,00	la livre	3,90 à 0,00	le quart		
Steenvoorde, 28 déc.	1,70 à 1,75	la livre	2,15 à 2,25	le 1/2 q.		
Valenciennes, 28 déc.	1,60 à 1,70	la livre	3,00 à 3,60	le quart		
Wasquehal, 27 déc.	1,80 à 0,00	la livre	3,90 à 0,00	le quart		
	1,90 à 0,00	la livre	2,25 à 0,00	le 1/2 q.		

PORT DE DUNKERQUE

ENTRÉES du 28 décembre

San Nicolas, vap. ang. Earlba, 2267, cap. Davis, div. Duchateau.

Calcutta, vap. ang. Parghar, 3757, cap. Wadge, manganèse, Seligmann.

Aguiles, vap. ang. Olaverria, 1426, cap. Colano, minerai, Duchateau.

SORTIES du 28

Hambourg, vap. fr. Listrac, 275, cap. Kerrien, div. Worms.

Burtenhead, vap. ang. Tourmaline, 957, cap. Caen, vap. fr. Ville de Caen, 145, cap. Cloust, div. Duchateau.

L'excellent VIN de
BANYULS-TRILLES
Quinquina
EST LE SEUL APÉRITIF
recommandé par MM. les Médecins
aux Hommes, Dames et Enfants
DEMANDER « UN TRILLES »
et exiger l'étiquette sur la bouteille
DANS TOUS LES CAFES et LES BONS ESTAMINETS

FEUILLETON N° 23

LA MAISON DU MENSONGE

PAR

Roger DOMBRE

On eût dit que lord Horsborn lisait dans sa pensée.

— Quelle que soit notre indignité, elle reste secrète entre le prêtre et nous, répliqua-t-il ; mais il peut exiger tel sacrifice, telle réparation...

Ces mots lui brûlaient les lèvres. Oh ! Pourquoi Léone ne comprenait-elle pas qu'on devait se hâter, appeler Germaine, où qu'elle fût, et régulariser une union que Dieu n'avait pas ratifiée ?

Mais Mademoiselle Margaresnes demeurait de glace, raidie en son entêtement mauvais.

Parti du fond de la chambre, un faible appel les fit tressaillir tous les deux. En une seconde, la jeune fille fut au chevet du malade.

— Qui donc est-là ? demanda-t-il d'une voix sourde.

Elle hésita, prête à mentir pour éloigner le péril, car il se pouvait que Paul réclamât lui-même une entrevue... A cette heure suprême où tout nous paraît illusoire, allait-il révéler leur crime à cet étranger ?

Il insista :

— Qui est là ?

Contrainte de s'exécuter, elle dut répondre :

— Lord Horsborn.

— Fais-le entrer, prononça-t-il impérieusement.

— Paul, sois prudent... A peine as-tu la force de parler...

Du dehors, l'Anglais ne perdait pas un mot du colloque ; il eut pitié du mourant, et cette phrase du médecin lui revint à l'esprit :

— Des piqûres d'éther le prolongeraient.

Sans hésiter, il pénétra dans la salle commune la plus proche.

— L'interne de service, demanda-t-il brièvement au jeune homme qui se présenta, revêtu d'une longue blouse blanche.

— C'est moi, Monsieur.

— Un blessé se meurt à côté et il importe grandement qu'il dure le plus possible. Or, le chirurgien en chef a dit en ma présence que des injections d'éther pourraient retarder sa fin... N'a-t-il rien ordonné à son sujet ?

L'interne consulta un carnet de notes.

— Vous avez raison, Monsieur ; je dois faire une piqûre au 15 quand cela deviendra nécessaire.

— L'effet sera-t-il immédiat ?

— A peu près ; galvanisé en quelque sorte d'une façon artificielle, le malade aura toute sa lucidité.

— Et sera capable, par conséquent, de s'entretenir de ses affaires ?

— Je le pense.

— Je vous remercie, Monsieur ; je vais avertir sa sœur de votre prochaine venue.

— Oui, très prochaine, puisque je vous suis.

Lancelot retourna vers Léone, qu'il trouva aux prises avec son frère, plus désireux que jamais de s'entretenir avec lui.

— Accordons-lui cette satisfaction, croyez-moi... Caprice de mourant auquel il faut céder. Une fois l'interne parti, je me mettrai à la disposition de votre frère.

Malgré sa répugnance évidente, il devenait difficile à la jeune fille de s'y opposer.

Laissant champ libre à l'infirmier, Lancelot se mit à la recherche de l'aumônier qu'il fut assez heureux pour rencontrer.

Il le pria de se tenir prêt à porter à un moribond les secours de son ministère.

Tout en circulant dans l'hôpital à cette heure tardive, le jeune homme réfléchissait aux bizarreries de sa destinée. Quoi de plus étrange, en effet, que cette rencontre, et quel augure en tirer pour l'avenir ?

Non certes qu'il songeât à se rapprocher de Germaine, trop fier pour marcher sur les brisées d'un autre ; toutefois, son âme généreuse se complaisait dans l'idée que, grâce à lui peut-être, la jeune femme recevrait réparation du préjudice qu'on lui avait porté. Seulement, il ne pouvait s'empêcher de s'indigner de la fourberie de celle qu'il aimait naguère.

Hélas ! Comment le nier ?... Pendant qu'il peinait et souffrait au loin afin de lui construire un foyer, elle se laissait prendre aux paroles trompeuses du premier venu et le trahissait misérablement lui-même.

Certes, il ne la reverrait pas, bien que son cœur bondît à cette simple évocation ; il ne voulait plus l'aimer, non... Mais cette tendre pitié qui l'envahissait dès qu'il songeait à Mademoiselle Lemaire, était-ce autre chose que de l'amour encore ?... Pitié indignée, soit, et pourtant réelle et profonde.

Pauvre enfant craintive !... ne pas deviner le prix du dévouement sans borne qui s'offrait à elle !... Pauvre âme fragile ! n'avoir pas su attendre, et maintenant chercher des excuses, des prétextes trompeurs à sa lâcheté...

Car il croyait impossible que toutes ses lettres se fussent égarées, comme le prétendait Germaine.

Au contraire, il ne doutait pas que, séduite par la fortune de celui qui lui offrait de partager sa vie, elle n'eût consenti par faiblesse à devenir la femme d'un autre.

Et Lancelot serrait les poings en pensant à la courte durée de ce contrat, et les veines de son front se gonflait à éclater...

Tout à ses réflexions, il ne s'apercevait pas qu'il revenait à son point de départ, c'est-à-dire à la porte du numéro 15.

Ayant frappé, il entra sans avoir préparé la phrase par laquelle il représenterait à Margaresnes, l'étendue de ses torts et l'urgence d'une réparation.

Tout de suite, il fut saisi du changement opéré dans le malade depuis sa terrible chute qui remontait pourtant à bien peu d'heures.

Les traits étaient ravagés par la souffrance ; seuls les yeux demeuraient indemnes, les yeux profonds, ardents et qui semblaient regarder déjà au delà du monde visible.

Il essaya de tendre la main à son visiteur et prononça faiblement :

— Je vous dois mon salut, m'a-t-on dit. Merci !... bien que la vie me soit lourde... Grâce à votre bonté, j'aurai le temps d'accomplir ce qui me reste à faire, le temps aussi de me réconcilier avec Dieu.

Il pria Léone de le laisser un instant en tête à tête avec lord Horborn. Elle essaya de résister, mais l'ordre impérieux se renouvela et cette fois elle obéit.

L'Anglais fut épouvanté de la colère angoissée qui bouleversait son visage.

Elle devinait qu'il allait être question de Germaine ; que son frère avouerait ses torts envers la pauvre fille,